

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je me réjouis toujours d'entendre les rumeurs que colporte l'honorable sénateur. Je conviens qu'il est vraisemblablement temps de verser les véritables données au compte rendu. Je m'engage à le faire dans les plus brefs délais.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS CANADIENS

LES MEMBRES DU GROUPE—LA REPRÉSENTATION DU NORD DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Paul Lucier: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser également au sujet du groupe de consultation. Je me demande si, en l'occurrence, le gouvernement ne s'apprête pas à commettre la même bévue qu'avec l'Accord du Lac Meech ou s'il n'a trouvé dans le Nord personne capable d'y siéger. Ce groupe est prêt à entrer en action pour découvrir ce que pensent les Canadiens. Ceux qui habitent de ce côté-ci du soixantième parallèle peuvent en faire partie. Pourquoi avez-vous de nouveau négligé les gens du Nord? Pourquoi ne compte-t-il pas un seul habitant de cette région? Après l'échec du Lac Meech à l'occasion duquel le gouvernement a soudainement découvert l'importance des Canadiens qui habitent au nord du 60^e parallèle, pourquoi ne s'est-il pas arrangé pour bien faire les choses? Pourquoi n'a-t-il pas nommé quelqu'un du Nord pour faire partie de ce groupe?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le groupe de consultation n'est pas une commission royale ordinaire. Nous n'avons pas songé à nommer une commission dont les membres représenteraient toutes les régions du Canada et tous les aspects de notre société. L'important, c'est que le groupe de consultation des citoyens fournisse aux Canadiens de toutes les régions de notre pays et de toutes les couches de la société l'occasion de se rencontrer et de discuter de la façon dont ils envisagent l'avenir du Canada. Voilà la mission du groupe et il ne faudrait pas attacher trop d'importance au fait que l'on n'y ait pas représenté certains groupes géographiques, ethniques ou linguistiques. Le groupe de consultation ne devait pas assurer ce genre de représentation.

Le sénateur Lucier: Honorables sénateurs, c'est exactement le contraire de la vérité. La vérité, c'est que les membres du groupe représentent l'est et l'ouest du Canada, l'Ontario, le Québec et les provinces des Prairies, qu'ils viennent de régions différentes, par conséquent. On y compte une autochtone. Vous vous vantez de la présence de cette autochtone de service au sein du groupe. Le premier ministre a dit hier à une dame représentant la communauté italienne de Toronto qu'on avait oublié de nommer un Italien, mais qu'on nommerait peut-être plus tard un représentant de ces communautés. Vous dites exactement le contraire de la vérité. Le groupe de consultation compte des représentants des différentes régions du Canada, des différentes cultures et c'est ainsi qu'il doit être composé. Mais vous vous êtes encore arrêtés en cours de route. Vous vous êtes arrêtés au 60^e parallèle. Grands dieux, ne savez-vous pas qu'il existe une région nordique au Canada!

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'aurai cru que l'honorable sénateur trouverait une certaine satisfaction à

savoir que le groupe ne s'arrêterait pas au 60^e parallèle. Il s'y rendra pour sa première série de réunions. Deuxièmement, je regrette que le sénateur ait parlé d'autochtone de service pour désigner l'autochtone qui fait partie de ce groupe. Cette personne a été nommée en raison de ses qualités personnelles et de l'expérience qu'elle apporte au sein de ce groupe. En fait, il laisse entendre par sa question qu'il voudrait voir siéger une personne de service pour représenter le Nord.

Le sénateur Lucier: Nous revoilà repartis de nouveau. Je sais qui est l'autochtone de service au sein du groupe. Je répétais ce que vous avez dit au sénateur Marchand. La dame autochtone nommée au groupe de consultation est une représentante très qualifiée, très intelligente, très solide qui sera à la hauteur de sa mission et je lui souhaite la bienvenue.

Le sénateur Murray: Vous changez de ton.

Le sénateur Lucier: Rassoyez-vous donc et prenez la peine d'écouter pendant quelques minutes. Vous apprendrez peut-être quelque chose. Vous tentez maintenant d'insinuer que le fait d'envoyer Keith Spicer à Tuktoyaktuk devrait contenter la population du Nord. Bien je peux vous dire qu'ils ne seront pas satisfaits et je vous dis par ailleurs que vous êtes en train de refaire la même erreur stupide que la dernière fois. Vous ne faites aucun cas du Nord, puis vous y envoyez quelqu'un qui nous dit: «Pendant que j'y suis, qu'en pensez-vous? Envoyez-nous tout ça dans le Sud pour nous faire savoir ce que vous en pensez.» C'est la même stupidité dont nous sommes témoins depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, un peu plus et le sénateur finira par prétendre que l'idée vient de lui.

Le sénateur Lucier: N'y comptez pas. Je tiens à dire, honorables sénateurs, que j'aurais présenté le concept un peu différemment, si c'était moi qui en avait eu l'idée, mais ce n'est pas le cas. J'aurais fait en sorte que la composition du groupe représente toutes les régions du Canada. Je ne suis pas du tout surpris que le ministre, qui est censé être ministre des Relations fédérales-provinciales, qui est censé penser au Nord quand ce genre de groupe de consultation est formé, qui est censé nous représenter, n'ait pas la moindre idée de ce que nous sommes et ne manifeste aucun intérêt à notre endroit. Il nous en a déjà donné la preuve.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LA PROMESSE D'EN ATTÉNUER LES EFFETS SUR LES IMPRIMÉS—
LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, au cours du débat d'hier sur la TPS, certains commentaires ont été faits—je n'ai pas en main les citations précises, mais je crois qu'il suffira que je cite de mémoire pour que vous compreniez où je veux en venir. Selon certains, on n'avait jamais vraiment examiné l'effet qu'aurait cette taxe sur les imprimés. Le premier ministre aurait dit à Burnaby, répondant à un citoyen qui lui disait que la Bible serait ainsi taxée, que c'était impensable, et qu'on réexaminerait cet élément de la taxe. Je crois que les sénateurs d'en face ont tenu les mêmes propos pendant le débat d'hier. Nous devons faire adopter le projet de loi tel quel, mais au début de l'an prochain ou dès que la loi sera en vigueur, nous ferons le nécessaire pour